



COMMISSION DE DISCIPLINE

PROCÈS-VERBAL N° 02.26-27

RÉUNION PLÉNIÈRE DU 20.10.2026

DECISION DE LA COMMISSION

Affaire n°1 :

U17 – Coupe du District – Poule F – LABEGE INTER FC / SEYSSES FROUZINS 2 – du 19.09.2026

Pour le club de LABEGE INTER FC

1 mois de suspension avec sursis à compter du 26.10.2026
Motif : Signature d'une feuille de match en la sachant falsifié

Pour le club de SEYSSES FROUZINS

2 mois de suspension ferme de toutes fonctions officielles à compter du 26.10.2026
Motif : Être à l'origine d'une falsification de feuille de match

1 mois de suspension avec sursis à compter du 26.10.2026
Motif : Signature d'une feuille de match en la sachant falsifié

OFFICIEL

1 mois de suspension ferme de toutes fonctions officielles à compter du 26.10.2026
Motif : Avoir accepté de falsifier une feuille de match

Retenu de son indemnité d'arbitrage sur la rencontre.
Motif : Absence non excusée devant la Commission

Affaire n°2 :

Senior – Coupe du Conseil Départemental – Secteur Nord – Poule O – T.A.C. / SAINT LYS – du 19.09.2026

Pour le club du T.A.C.

3 mois de suspension ferme de toutes fonctions officielles à compter du 26.10.2026
Motif : Comportement déplacé après la rencontre et propos blessants à officiel après la rencontre

Désignation d'un Délégué Officiel à la charge du club pour toutes les rencontres à domicile de l'équipe Senior 1.
Motif : Mauvais comportement des supporters

Désignation d'un Délégué Officiel à la charge du District pour la rencontre retour en championnat.

Affaire n°3 :

Senior – Départemental 4 – Poule C – BRAX 2 / TOULOUSE FOOTBALL SUD – du 03.10.2026

Pour le club de TOULOUSE FOOTBALL SUD

4 matches de suspension ferme de toutes fonctions officielles à compter du 26.10.2026
Motif : Comportement excessif après la rencontre aggravé de par sa fonction de Capitaine

Match perdu par pénalité à l'équipe de TOULOUSE FOOTBALL SUD
Motif : Responsable de l'arrêt de la rencontre

Désignation d'un Délégué Officiel à la charge du club pour toutes les rencontres de l'équipe Senior 1 (domicile et extérieur).

Affaire n°4 :

Féminines – Senior – Foot à 11 – Territoire – TOULOUSE METROPOLE / J.E.T. – du 27.09.2026

Transmission du dossier à l'Instructeur Départemental pour suite à donner.

Désignation d'un Délégué Officiel à la charge du club jusqu'au traitement de l'affaire par la Commission de Discipline après l'instruction :

- Pour toutes les rencontres de l'équipe Féminines Senior 1 du club de TOULOUSE METRPOLE (domicile et extérieur) ;
- Pour toutes les rencontres de l'équipe Féminines Senior du club de la J.E.T. (domicile et extérieur) ;